



# COMMUNIQUÉ

01-02-2021

## **Ecole Jules Ferry : développement des énergies renouvelables**

Dans la lignée du communiqué de presse du 1er janvier 2020 qui annonçait 100 % des bâtiments communaux alimentés par de l'électricité renouvelable.

Besançon agit pour le climat ! En ce mois de février : zoom sur l'école Jules Ferry.

Du chauffage à l'électricité : Un fort développement des énergies renouvelables pour toute l'école.

Les élèves, leurs enseignants et les agents de la ville de l'école sont chauffés grâce à une chaufferie-bois qui a remplacé l'une des 2 chaudières gaz existantes (la deuxième étant conservée en appoint et secours). Des travaux d'isolation vont également être réalisés sur les huisseries et sur la toiture cet été.

Ils sont éclairés grâce à une électricité renouvelable. 50 % est produite et consommée sur place par des panneaux photovoltaïques. Le reste des besoins est fourni par une coopérative citoyenne et solidaire dont la production d'électricité est issue très largement de l'Est de la France.

Le choix du bois-énergie :

- C'est l'accès à un combustible économique. L'économie en gaz réalisée équivaut à la consommation en gaz de 20 logements dans un bâtiment en chauffage collectif.
- C'est l'accès à une ressource renouvelable et de proximité. Les plaquettes de bois qui alimenteront la chaudière sont issues des productions régionales, les plaquettes forestières viennent en partie des forêts communales, exploitées dans le cadre d'une démarche de gestion durable,
- C'est un bilan neutre sur le réchauffement climatique. En effet, le CO2 émis lors de la combustion du bois participe au cycle de la croissance végétale et à la production de bois.

Le choix de l'électricité solaire :

- C'est une production d'électricité à partir de l'énergie solaire, qui permet une autoconsommation à l'école et une réinjection du surplus sur le réseau pendant l'été où le besoin est faible et la production maximale.
- C'est une ressource propre et inépuisable, et donc un moyen efficace pour lutter contre le réchauffement climatique.

Le FEDER finance à 50 % la chaufferie bois soit 38% de financement sur l'ensemble du projet, donc 62% d'autofinancement de la Ville.

Anne Vignot

Maire de Besançon